

Moudon, le 10 octobre 2024

EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Moudon
Séance du 8 octobre 2024
Présidence : Julien Pittet

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Préavis de la Municipalité au Conseil communal No 63/24

Demande de modification du Plan d'affectation (PA) « Au Centre du Fey » (parcelle 1338) et de son règlement

- vu le préavis de la Municipalité No 63/24 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- 1. approuve les modifications du Plan d'affectation « Au Centre du Fey », parcelle 1338,**
- 2. Lève toute opposition, questions, demandes, constats et remarques déposés lors de l'enquête publique et charge la Municipalité d'adresser sans délai les modifications du Plan d'affectation « Au Centre du Fey » à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) en vue de son approbation,**
- 3. donne à la Municipalité l'autorisation de plaider devant toute instance, de recourir, d'exproprier, de transiger et, le cas échéant, de traiter à l'amiable et conclure des accords transactionnels dans le cadre des procédures en relation avec ces objets.**

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance du 8 octobre 2024.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :

La Secrétaire :


Julien Pittet


Nicole Wyler



